

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 9 (1985)

Anhang: Nos fermes jurassiennes quel avenir?
Autor: Bonanomi, Lydia / Chevalier, Gérard / Babey, Marcellin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**NOS FERMES JURASSIENNES
QUEL AVENIR ?**



LES FEMMES JURASSIENNES
ET LEUR ÉMANCIPATION

NOTE LIMINAIRE

A mon appel QUE DEVIENNENT LES ANCIENNES FERMES DU JURA?, appel lancé par un amateur sans formation adéquate, répond le dossier NOS FERMES JURASSIENNES: QUEL AVENIR?, inventaire préparé par des chercheurs de l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit (IREC), de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Interrogation dans les deux cas! diront peut-être les lecteurs de "L'Hôtâ" amis de la causticité. Il ne fait aucun doute que ces écrits séparés par sept années posent encore et toujours un problème difficile à résoudre: comment utiliser et, par conséquent, sauver de la disparition le... "ruineux" héritage constitué de fermes atteintes par l'inévitable vieillissement des choses?

Si l'appel lancé en 1978 -grâce à la Société jurassienne d'Emulation- est surtout une évocation peu ou prou poétique, une tentative de mise en évidence des beautés de nos vieilles demeures, le dossier réalisé par l'IREC va beaucoup plus loin. Certes, il fait de même -et ces pages le prouvent- mais, surtout, il fournit les éléments de base pour aller de l'avant. Au risque d'être trop simpliste je dirai que de la poésie on passe à la théorie pour favoriser (enfin!) la... pratique.

Espérons que dans sept ans "L'Hôtâ" pourra accueillir un aussi long reportage sur les fermes restaurées!

Les lecteurs de "L'Hôtâ" seront probablement surpris de la présentation un peu particulière de la seconde partie de leur revue, aussi importe-t-il de préciser brièvement les raisons de cette modification.

A la demande du Centre culturel de Rossemaison, l'IREC a accepté de présenter ses travaux au grand public en préparant une exposition. NOS FERMES JURASSIENNES: QUEL AVENIR? est le fruit de cet important effort de vulgarisation, art trop rarement pratiqué par les scientifiques à mon humble avis. Après avoir été présentée à Rossemaison et aux Genevez durant l'année 1985, cette exposition s'en ira encore dans de nombreuses localités (elle est itinérante et mise gratuitement à disposition par l'IREC), puis fera comme tant d'autres réalisations de ce genre, disparaîtra. Durant ses pérégrinations, sans doute aura-t-elle autant de succès que dans les villages précités et, dès lors, de nombreux visiteurs désireront disposer d'une brochure contenant cette documentation.

L'effort de présentation graphique me semblant valable, la publication de ce travail devait le préserver lui aussi, d'ou la forme particulière de ces pages. Un seul inconvénient en résulte: la petitesse de certains caractères typographiques et, par conséquent, une lecture pas toujours aisée. Mais les avantages sont tels que le rédacteur soussigné ose compter sur la bienveillance de chacun, ce dont il le remercie d'avance. En effet, un bon aperçu des travaux de l'IREC a déjà paru dans le bulletin de l'ADIJ, "Les intérêts de nos régions", mais cette documentation n'offre pas toute la richesse iconographique propre à cette exposition. Pour la conserver, il fallait reproduire les panneaux tel quel, et ainsi fut fait à part quelques modifications imposées par le format de la revue.

L'esprit de cet important effort de vulgarisation a donc été préservé, ce qui me réjouit. Aussi me reste-t-il l'agréable devoir de remercier Mme Lydia Bonanomi et M.Gérard Chevalier de leur irremplaçable collaboration dans ce travail. Ma gratitude va également à tous leurs collaborateurs et à M. Armand Stocker, qui jamais ne ménage ses peines pour seconder le rédacteur de "L'Hôtâ" dans son travail d'amateur.

Gilbert Lovis

NOS FERMES JURASSIENNES QUEL AVENIR ?

Cette exposition présente les résultats d'une étude menée par l'IREC (Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne).

Auteurs de l'exposition : Lydia Bonanomi, Gérard Chevalier,
avec une collaboration de
Marcellin Babey

Graphisme : Jean-Noël Pellaud

Caricatures : Charles Duboux

Maquettes : Département d'Architecture
EPFL, Chaire de première année.

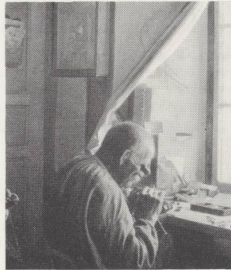
Ont collaboré à la recherche :

- Pour l'IREC : Marcellin Babey, Michel Bassand, Lydia Bonanomi, Gérard Chevalier, Charles Duboux, Silvio Guindani, Bernard Zurbuchen.
- Pour l'Institut D'Economie Rurale (EPFZ) : Luissella Coppi, Markus Wespi.
- Pour le HBZ (Institut für Hochbauforschung, EPFZ) : Jürg Blaser, Mario Rinderknecht, Stefan Wanner.
- Pour le Département d'Architecture : Frédéric Aubry, Piemenka Supic.

Une partie de la recherche a été commandée par le Service cantonal de l'aménagement du territoire qui, par ailleurs, a apporté son soutien à l'exposition.

DU MÊME VILLAGE UN AUTRE USAGE

LES GENEVEZ



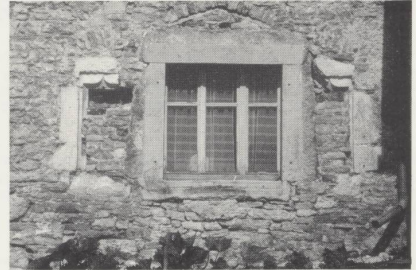
■ Des familles de paysans-artisans

Au début du siècle encore, une même famille de trois générations se partageait le même logement dans une ferme. Cette famille exerçait, outre l'agriculture, diverses activités complémentaires. Un tel était forgeron, tonnelier ou tailleur. Dans la plupart des cas une personne au moins travaillait à l'établi d'horloger, à domicile ou dans un atelier familial créé dans l'une ou l'autre des fermes du village.



■ Solidarité obligée

Proche de l'autarcie, la vie sociale et économique était intense, confinée au village. Les multiples tâches de l'agriculture ainsi que l'entraide individuelle, monnayée ou non, étaient une nécessité depuis des générations.



■ Des maisons dont on prenait soin

L'entretien des maisons par les paysans allait en général de soi, car leur reprise par les plus jeunes se faisait le plus souvent du vivant des anciens. Il n'empêche que tous n'avaient pas les mêmes ressources pour procéder à de tels travaux.

Au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les modernisations consistent principalement à agrandir des fenêtres et à construire un canal de fumée, au travers de la vieille voûte de la cuisine.



■ La vie commence à changer

Les premiers signes du changement social et économique dans l'environnement construit apparaissent vers 1900 et s'échelonnent jusqu'en 1939 : d'abord, pose des lignes électriques, construction d'une fabrique d'horlogerie, de petites maisons familiales non paysannes, ensuite amenée de l'eau courante et abandon des citernes, asphaltage des routes, enfin avec les premières cessations d'exploitation, disparition de fumiers, de greniers et de remises.

USAGE DES ANCIENNES FERMES ET MAISONS INDIVIDUELLES

nombre en	1920	1950	1980	199?
PAYSANS	98	84	21	7
NON PAYSANS	4	4	19	27
PERSONNES AGEES	0	4	17	1
VIDES	0	3	9	1
RESIDENCES SECONDAIRES	0	0	11	36
RUINES OU DEMOLIES		4	10	10
"LOCATIFS"	0	2	4	7
MAISONS INDIVIDUELLES	2	14	70	?

REPARTITION DES REVENUS

Branche économique	Les Genevez	Total des 350 communes de montagne
Agriculture	6.4%	12.1%
Construction	7.3%	21.4%
Industrie et métiers	58.9%	22 %
Commerce et banque	3.2%	11.3%
Tourisme	1 %	8.7%
Santé, éducation, administration	21.1%	16.6%
Transport et communication	2.1%	7.9%
Total	100%	100%

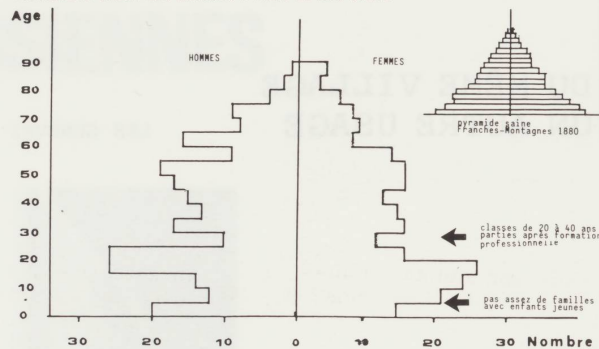
■ De l'établi à l'usine

Le travail à la maison, tant pour les femmes que pour les hommes, a presque entièrement disparu. Il a été regroupé dans les usines. Ce travail, salarié, est considéré comme un progrès : horaire et salaire régulier, vacances et jours de repos programmés.

■ Mais depuis quelques années une économie fragile

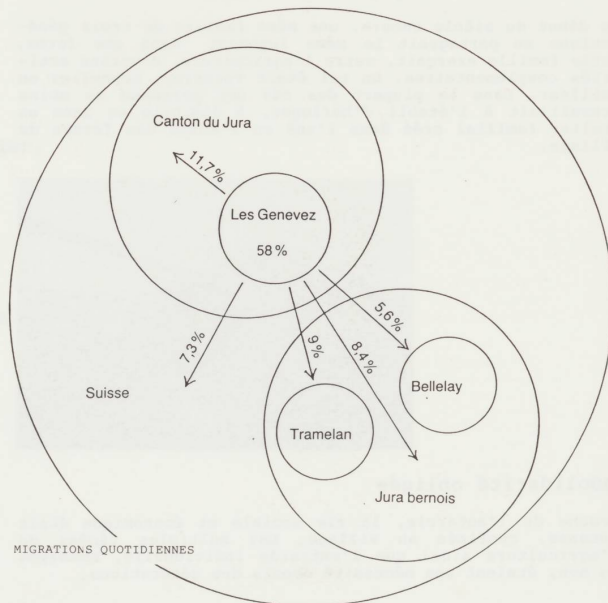
Aujourd'hui, aux Genevez, 20 % des revenus des habitants dépendent d'une seule décision d'un holding horloger et 8 % de l'Hôpital psychiatrique de Bellelay.

POPULATION SELON LES CLASSES D'AGES ET LES SEXES



■ L'éclatement de la communauté

Les relations sociales des ménages s'étendent dorénavant très loin au-delà du village. La voiture permet d'aller se distraire en dehors et de travailler à plusieurs dizaines de kilomètres. Les liens entre villageois se relâchent mais aussi le contrôle des uns sur les autres.



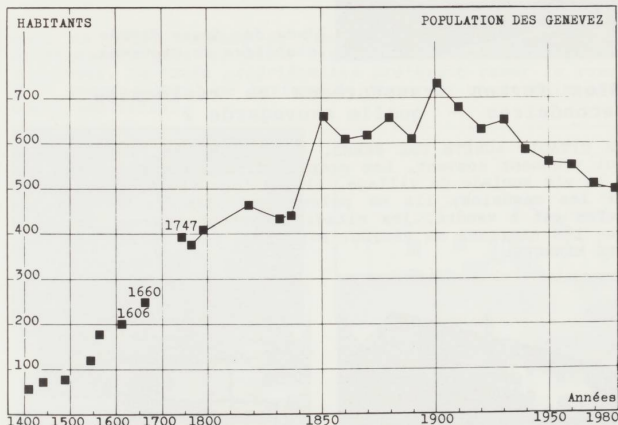
	Les Genevez			Franches-Montagnes		
	1975	1980	Mod.	1975	1980	Mod.
Exploitations principales ¹	19	18	- 5,3%	464	449	- 3,2%
Exploitations secondaires ²	18	14	- 22,2%	99	83	- 16,2%
Total exploitations	37	32	- 13,5%	563	532	- 5,5%

¹ Le revenu agricole est plus important que le revenu extra-agricole.

² Le revenu extra-agricole prime sur le revenu agricole.

■ Les paysans devenus largement minoritaires

L'interdépendance entre les ménages d'agriculteurs a fortement diminué. En revanche, chacune des exploitations est dépendante de la politique de l'Etat et intégrée au système agro-alimentaire international. Le paysan est transformé en entrepreneur : formation professionnelle, amélioration de la productivité, mono-production, budget d'exploitation, endettement...



■ Construire sa maison

Se libérer de la tutelle des parents pour un jeune couple et vivre comme en ville, est un rêve qui peut se réaliser par la construction d'une maison. En effet, dorénavant il a son propre salaire et les parents recevront l'assurance vieillesse. La villa s'impose alors comme la solution idéale, mais les parents restent seuls dans la ferme.

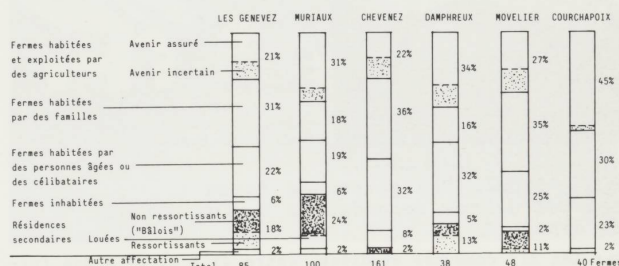
■ Pour lutter contre l'exode des jeunes ménages

Depuis 1945, la population diminue sans discontinuer. Inquiètes, les communes encouragent le développement des lotissements en mettant à disposition des terrains et en accordant parfois des subventions.

NOS FERMES SONT MENACÉES - UNE CHANCE A SAISIR

Combien sont-elles, les fermes de résidents secondaires aux volets clos, les fermes menacées de ruine, les fermes vides, les parties rurales désaffectées, les grandes fermes habitées par des personnes âgées ?

Pour répondre à ces questions, l'IREC a analysé, en 1983, six communes jurassiennes : Les Genevez et Muriaux dans les Franches Montagnes, Movelier et Courchapoix dans le district de Delémont, Damphreux et Chevevez en Ajoie.



■ Les exploitations : combien d'entre elles vont-elles disparaître ? Peut-on encore exploiter une ferme située au milieu du village ? Peut-on agrandir et rénover les fermes afin qu'elles conviennent à une exploitation moderne ?

En moyenne, pour les six communes étudiées, 31 % des exploitations sont menacées de disparaître. Dans la plupart des cas il s'agit de domaines non viables exploités par des personnes âgées, mais il y a également un certain nombre de grands domaines (entre 12 et 20 ha) sérieusement menacés de s'arrêter, faute d'héritiers directs.

Certes, la cohabitation entre l'agriculture et l'habitation dans les villages d'aujourd'hui est source de conflit et occasionne un surplus de travail pour les paysans. Mais la solution de la colonie à l'extérieur n'est pas la panacée non plus. Le coût élevé de la construction nouvelle entraîne des charges importantes. Il n'est pas facile de vivre isolé, à l'écart du village et ce dernier perd une activité enrichissante pour la vie sociale.



Cet agriculteur aux vacheries des Genevez a trouvé une solution d'agrandissement et de modernisation convenable, à relativement bon prix.

La ferme n'a pas été défigurée.

Il est courant de dire que les anciennes fermes ne correspondent plus à une exploitation moderne. Or, dans bien des cas, une solution satisfaisante de transformation du rural peut être trouvée et cela même pour les fermes du Haut-Plateau. Une telle transformation est en général nettement moins coûteuse que la reconstruction.



Transformation catastrophique aux Chenevières. Lorsque le nouveau rural est trop grand, il faut le séparer de l'ancienne ferme.

■ Les fermes des personnes âgées : les résidences secondaires ou les ruines de demain ?

Sur les six communes étudiées, entre 41 % et 67 % des fermes habitées non exploitées, sont des fermes de retraités ou de célibataires. La grande majorité des habitants de ces maisons ne savent pas ce qu'elles deviendront après leur décès.

Dans les années à venir, le très grand nombre de fermes qui se libéreront représenteront un espace à habiter très important.



Fermes de retraités à Chevez

Les fermes, surtout les grandes, ne sont pas faites pour être habitées par des personnes âgées seules. Le plus souvent celles-ci n'utilisent plus qu'une partie de la maison. Comme le dit un habitant de Chevez "le grenier est descendu d'un étage". L'entretien de la toiture, de la charpente et de la façade devient une charge lourde à assumer. Les habitations manquent souvent du confort minimum.

■ Les fermes inhabitées : elles sont toutes en mauvais état.

Aujourd'hui il y a relativement peu de fermes vides dans les six communes étudiées (entre une et treize par commune). Mais dans cinq, dix ans, si rien n'est fait pour contrecarrer la tendance actuelle, le nombre de fermes vides, à l'abandon, risque d'être très élevé dans les communes peu recherchées par les résidents secondaires.



L'une des douze fermes inhabitées de Chevez.

■ Les fermes transformées en résidences secondaires - quelle sauvegarde ?

LE CITADIN ACHÈTE UNE FERME. Rare sont les propriétaires qui viennent souvent. Les propriétaires ne participent pas à la vie sociale du village, ils ne font vivre ni les cafés ni les magasins; ils ne paient pas d'impôts. Lorsque une ferme est à vendre, les citadins offrent souvent des prix que LES HABITANS NE PEUVENT PAYER, EN PARTICULIER LES JEUNES MÉNAGES.



Pas rares sont les propriétaires qui laissent leur ferme à l'abandon. Ici une ferme du 16ème siècle aux Genevez.



D'autres font des transformations souvent luxueuses et d'un style douteux.

LA FERME PARENTALE DEVIENT LA RÉSIDENCE SECONDAIRE DE L'UN DES ENFANTS vivant en ville. Certains des propriétaires la laissent à l'abandon. Mais d'autres viennent très régulièrement; ils sont du village, comme s'ils ne l'avaient jamais quitté; ils projettent d'y revenir définitivement au moment de la retraite. Ils entretiennent la maison.

LES LOGEMENTS DE VACANCES LOUÉS. La maison reste en mains locales; demain elle sera peut-être à nouveau habitée en permanence. Le logement est souvent occupé. Quelques années de location permettent d'amortir une partie du coût; le rural est entretenu par la même occasion. Dans les hameaux retirés, l'aménagement de logements de vacances est souvent la seule façon de sauvegarder les fermes.

■ Les ruraux désaffectés : quelle utilisation ?



Un rural désaffecté à Chevezey

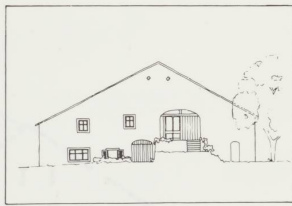


Il est dommage de bourrer les ruraux de logements. Ici, à Bassecourt, on a de plus changé la pente de la toiture du rural. La ferme est méconnaissable.

Pour la seule commune de Chevezey, on compte 72 ruraux désaffectés, plus ou moins vides. 12 ruraux ont déjà été supprimés. Certains propriétaires préféreraient raser le rural pour gagner ainsi une surface de gazon ou un terrain pour bâtir une villa.



Une écurie aux Genevez transformée en logement.



Projet pour l'aménagement d'un logement dans une grange aux Genevez.

Les parties rurales des fermes de dimension moyenne et des grandes fermes se prêtent généralement très bien à l'aménagement d'un logement de grande qualité : indépendant de l'habitation principale, espaces intéressants, espaces de réserve pour le bricolage et d'éventuels agrandissements. Toutefois, les propriétaires sont réticents à l'idée de vendre la partie rurale; certains préfèrent la laisser tomber en ruine.



Les ruraux comptent pour beaucoup dans l'image du village. Si on les démolissait en grand nombre, l'image du village en pâtirait.

NOS VILLAGES SONT MENACÉS

Le vieux village et le lotissement - le premier se meurt, le deuxième ne vit pas.

En caricaturant à peine, on trouve aujourd'hui deux situations :

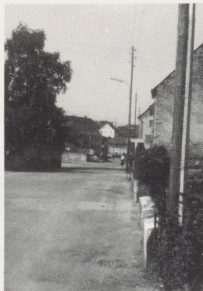
- 1) Le vieux village est laissé aux RESIDENTS SECONDAIRES, les jeunes ménages vont habiter dans le lotissement, à l'écart.



Le vieux village de Rocourt est peu à peu envahi par les résidents secondaires. La commune a créé un lotissement sur un terrain

agricole situé à l'écart, derrière la forêt de pins qu'on voit sur la photo. Ce rideau de pins a entretemps été abattu.

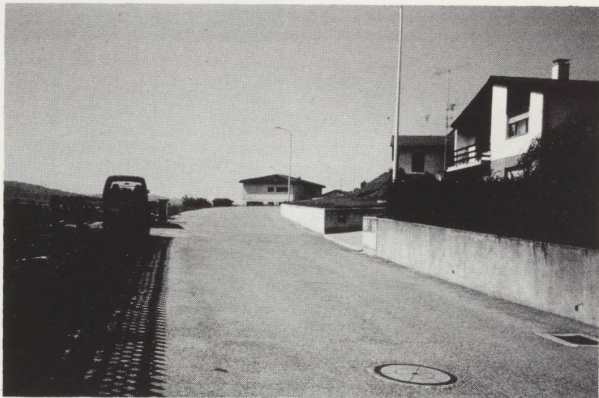
- 2) Le vieux village devient un village de retraités. Il a l'air un peu abandonné. En même temps, dans le lotissement, les villas poussent comme des champignons.



Tout, dans les vieux villages, invite à la rencontre

Pourquoi poursuivre cet éparpillement des constructions et cette dissolution de la vie sociale, alors qu'il y a, dans le vieux village, de quoi loger tout le monde, les générations à venir et les nouveaux venus ?

A Chevez par exemple, dans les habitations vides et dans celles qui le seront bientôt, dans les grands ruraux désaffectés, on pourrait loger, sans les entasser du tout, environ 150 familles!



Dans le lotissement c'est chacun pour soi.

■ La circulation automobile a détruit la qualité de vie dans les villages.

Dans la plupart des villages une grande partie des fermes sont alignées le long d'une route de transit. Celle-ci a été élargie afin d'assurer la fluidité du trafic. Des murets, jardinets et des arbres ont été sacrifiés pour cela.



La rue du village est devenue inhospitalière et dangereuse.

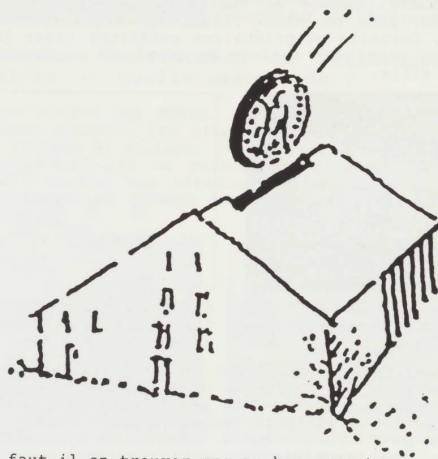
On a accordé trop d'importance à la voiture, les autres fonctions de la rue, celles de rencontre, de jeu et de promenade, ont été négligées. Aujourd'hui il s'agit de rétablir l'équilibre, d'amener les voitures à traverser lentement les villages, par des aménagements dits de modération de la circulation. Par là même, les rues et places retrouvent leur beauté.

DES OBSTACLES À LA REPRISE DES FERMES PAR DE JEUNES MÉNAGES

■ Acquérir une ferme : à quel prix ?

Dans les années soixante, les fermes se vendaient au prix que les habitants des villages, pour la grande majorité des ouvriers, pouvaient payer.

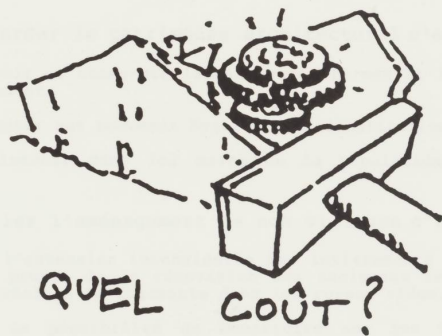
Par la suite, la surenchère par les citadins a fait monter les prix de vente. Aujourd'hui, l'ouvrier ou l'employé qui n'hérite pas d'une ferme a de grandes difficultés à en trouver une à un prix qui ne dépasse pas ses possibilités financières.



Encore faut-il en trouver une au bon moment.

Les fermes qui pourraient être disponibles ne sont pas toujours à vendre au moment où les jeunes ménages les cherchent. Plus tard, ceux-ci auront déjà construit une villa sur un terrain dans un lotissement, terrain qu'ils auront trouvé sans peine.

■ La rénovation, une aventure ?



La rénovation d'une ferme peut être une entreprise passionnante ou des soucis sans fin; elle peut coûter Fr. 60'000.-, ou ... 1/2 Million!

Le coût de la rénovation dépend bien sûr de l'état initial de la ferme mais d'autres facteurs interviennent : démolitions inconsidérées, projet trop généreux, etc.

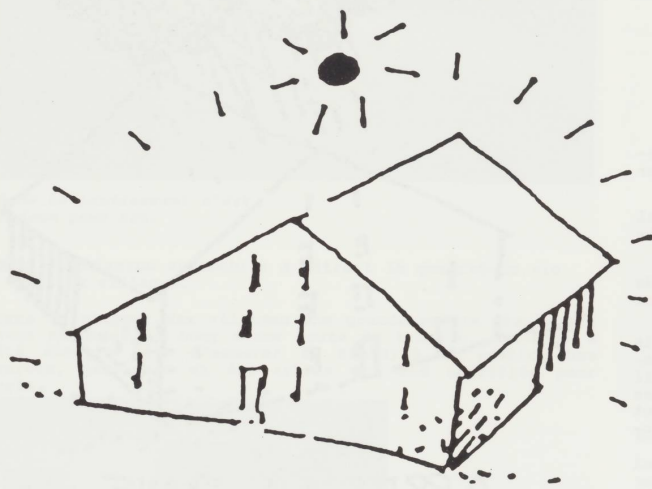
Une rénovation menée selon les règles de l'art demande davantage de travail qu'une construction nouvelle ou une rénovation où l'on vide tout.

Les architectes et les entrepreneurs n'ont souvent pas le temps pour mener une opération aussi exigeante. Les honoraires ne couvriraient pas leurs frais, surtout lorsqu'il s'agit d'une rénovation modeste. D'ailleurs rares sont les propriétaires qui font appel à un architecte et rares sont les architectes qui se sont fait une spécialité de la rénovation.



APRES LA PLUIE...

x
s
r
i
n
s



... LE BEAU TEMPS ?



RÉHABILITATION DE L'HABITAT RURAL

QUELS OBJECTIFS ?

■ Sauvegarder le patrimoine architectural c'est

- . Entretien et conserver les anciennes fermes et leur environnement.
- . Les adapter aux nouveaux besoins pour l'habitation.
- . Les maintenir dans les mains de la population jurassienne.

■ Planifier l'aménagement de nos villages c'est

- . Cesser l'extension inconsidérée des lotissements de villas au profit de la rénovation des anciennes fermes et de la création de logements dans les ruraux vides.
- . Donner la possibilité de construire sur les terrains disponibles à l'intérieur du village ou dans son prolongement immédiat.
- . Modérer la circulation automobile par l'aménagement des espaces libres publics au profit de la sécurité et de l'agrément des habitants et des piétons.
- . Empêcher le changement d'affectation des anciennes maisons en résidences secondaires par des personnes étrangères à la région.

■ Mener une politique sociale c'est

- . Inciter les jeunes ménages à rester ou à venir s'installer dans les anciennes fermes et en faciliter l'acquisition par ceux qui le désirent.
- . Mettre à disposition, plutôt que des terrains à bâtir, des fermes à rénover.
- . Encourager les parents vieillissants à préparer un avenir vivant de la ferme, à laisser l'habitation à l'un des enfants et à s'installer dans un deuxième logement aménagé dans la partie rurale, ou vice-versa.
- . Appuyer sur le plan financier et technique les propriétaires qui souhaitent rénover et transformer au moindre coût, à la moindre casse (rénovation légère).
- . Donner l'occasion à des personnes âgées qui habitent dans de vieilles fermes peu confortables ou nécessitant des travaux de remise en état, de louer un logement adapté à leurs besoins, situé dans le village. Cela afin de les aider à rester **indépendantes**

■ Contribuer à une politique de développement économique c'est

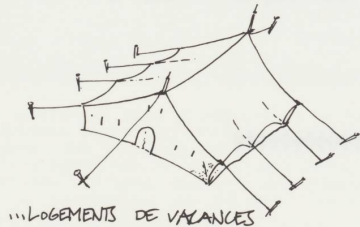
- . Rendre plus attractif le canton et ses différentes régions, par la conservation de la beauté des villages et l'amélioration de la qualité de vie.
- . Chercher à maintenir des emplois agricoles en aidant davantage les moyens et petits paysans à améliorer leur ferme.
- . Encourager les paysans sans successeurs à remettre leur domaine et leur ferme à un jeune ménage d'agriculteurs.
- . Encourager, dans des fermes désaffectées des hameaux retirés, la création de logements de vacances à louer.
- . Encourager aussi la création de logements dans des ruraux désaffectés, loués à des vacanciers en attendant de servir de logement permanent aux parents cédant l'habitation principale à l'un des enfants.

QUELS MOYENS ET MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA RÉHABILITATION ?

Aménagement du territoire

■ Pour la PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI :

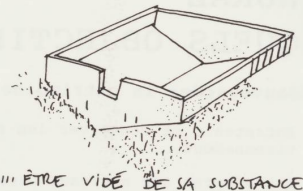
- Le plan directeur cantonal des sites définit entre autres les ensembles bâtis à protéger.
- Améliorer les connaissances des bâtiments localisés dans les zones de protection (villages). Préciser les règles de transformation en tenant compte des nouvelles utilisations des bâtiments, de l'architecture locale et de l'amélioration de l'image du village. Ces règles doivent faire l'objet d'une discussion préalable et d'un consensus dans la population communale.
- Le projet de modification de la loi cantonale sur les constructions prévoit l'instauration d'un droit de préemption dans le but de rénover des vieux quartiers et de protéger des sites.
- Le projet de loi prévoit en outre une obligation d'entretien pour les objets dignes de protection, de manière à garantir la sauvegarde du patrimoine.



...LOGEMENTS DE VACANCES



UNE FERME,
ÇA
PEUT...



... ÊTRE VIDÉ DE SA SUBSTANCE

■ Pour L'AMÉLIORATION DES RUES, DES PLACES ET DE LEURS ABORDS

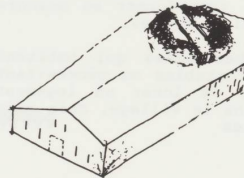
Il ne faut pas pousser trop loin l'aménagement des rues et places. C'est coûteux et souvent trop beau.

Mais les communes devraient toutes mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation; un tel plan comprend aussi l'amélioration de l'espace public (plantations, bancs, revêtements, etc.) et des abords.

■ Pour le MAINTIEN DE LOGEMENTS À PRIX OU LOYERS ABORDABLES dans les fermes

- Selon la conception cantonale directrice de l'aménagement du territoire, la réhabilitation des fermes est dorénavant à préférer à l'extension inconsidérée des lotissements.
- Le projet de loi sur les constructions prévoit la possibilité d'installer un droit de préemption communale lorsqu'il y a nécessité de maintenir des logements à loyers modérés.

On pourrait aller plus loin en créant des zones dans lesquelles le nombre de résidences secondaires serait limité (comme cela se fait au Tessin).



MOURIR FAUTE D'ENTRETIEN



Aides à la rénovation de fermes et à la création de logements dans des ruraux désaffectés

Améliorer l'aide financière, créer l'aide technique :

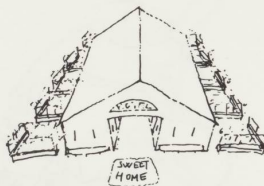
■ LOI FÉDÉRALE ENCOURAGEANT LA CONSTRUCTION ET L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DE LOGEMENTS DE 1974.

Des cautionnements et des avances remboursables sont accordés à des propriétaires voulant rénover sans limite de revenu. Des subventions à fonds perdus sont accordés aux ménages dont le revenu est inférieur à 40-50'000.- francs, aux personnes âgées et aux invalides.

■ LOI FÉDÉRALE SUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT EN RÉGION DE MONTAGNE.

Subventions à fonds perdus aux propriétaires, pour la rénovation ou la création de logements dans des ruraux. Les occupants des logements doivent avoir un revenu imposable de moins de 32-40'000 fr.

... ÊTRE TRANSFORMÉ EN ...



... LOGEMENTS

■ PROJET DE LOI CANTONALE SUR L'AMÉLIORATION DU MARCHÉ DU LOGEMENT

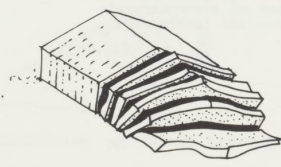
Le gouvernement a élaboré une loi-cadre, suite au dépôt d'une initiative populaire. elle est actuellement en consultation.

Ce projet de loi prévoit :

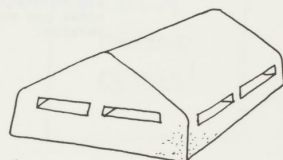
- Que la rénovation de logements et la réhabilitation de l'habitat rural est un moyen important pour atteindre les buts de la loi.
- L'attribution d'un crédit-cadre de 1 à 2 millions par an pour l'aide au logement.
- La participation de l'Etat et des communes à la création de fondations ou de sociétés sans but lucratif qui poursuivent des objectifs semblables à ceux de la loi.

Le canton pourrait en plus,

- octroyer l'aide prévue dans le projet de loi en toute priorité à la rénovation d'anciennes maisons dans les villages plutôt qu'à la construction de villas.
- soumettre à autorisation la transformation de fermes en résidences secondaires, transformation qui serait considérée comme changement d'affectation.



... ÊTRE PHAGOCYTÉ



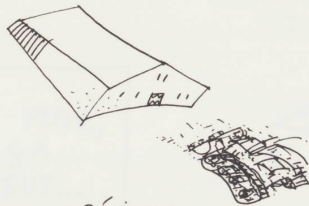
... RÉSIDENCE SECONDAIRE



III MAIS AUSSI EN FERME!



III ÊTRE PROTÉGÉ



III RÉSISTER

■ AIDES COMMUNALES À LA RÉNOVATION.

Jusqu'à présent les communes ont dépensé des sommes considérables pour le développement des lotissements : mise à disposition de terrains, viabilisation de ces terrains, frais d'entretien des rues, de déblaiement de la neige, d'enlèvement des ordures, à fonds perdus aux ménages qui construisent une maison.

Les communes devraient orienter cette politique par un train de mesures, comprenant :

- . L'acquisition de fermes disponibles, vides, résidences secondaires ou habitées par des personnes âgées (achat en viager, par emption ou préemption) afin de les revendre à de jeunes ménages.
- . La création, dans des fermes ou d'autres bâtiments désaffectés, de petits logements confortables et bon marché pour des personnes âgées habitant de grandes fermes. En offrant de plus un service de repas et des visites médicales.
- . L'information, aux personnes qui en ont le plus besoin, sur les aides financières à la rénovation octroyées par le canton et la Confédération.
- . L'attribution de subventions à la rénovation et à la création de logements dans les bâtiments ruraux désaffectés; pour compléter ou pour suppléer aux aides de l'Etat.
- . Par ailleurs, une prime communale à la remise en état de ruraux désaffectés encouragerait nombre de propriétaires à les maintenir en état et sauvegarderait ainsi ces volumes pour une future reconversion.

■ APPUI TECHNIQUE À LA RENOVATION

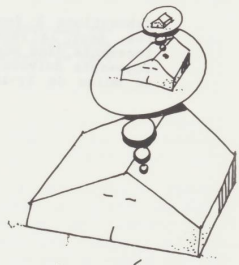
Le Canton, les communes, des associations de professionnels du bâtiment, des banques devraient soutenir la création d'un ou de plusieurs centres d'information, de conseil et de formation pour la réhabilitation des fermes :

Les centres ne se substituerait en rien aux architectes. Ils s'adresseraient :

- . Aux propriétaires de fermes désireux d'entreprendre des travaux
- . Aux professionnels de la construction. Le but étant d'instaurer des échanges réguliers sur les différents problèmes que pose la rénovation.
- . Aux communes désireuses de mettre en place une politique de réhabilitation.



III REVIVRE



III FAIRE RÉVER



''' ÊTRE ÉLITÉ

■ AIDES À LA RENOVATION DES FERMES EN EXPLOITATION - RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR LA REPRISSE DE DOMAINES SANS SUCESSEURS DIRECTS

Les agriculteurs peuvent bénéficier de subventions à fonds perdus pour la rénovation de fermes isolées et d'assainissement d'étables, ainsi que des crédits sans intérêts auprès du Canton et de la Confédération, conjointement.

Les limites financières et les conditions posées à l'obtention par la Confédération restreignent la portée de cette politique.

Le Canton pourrait en plus alléger certaines conditions techniques (accepter la rénovation par étapes notamment) et proposer aux petits et moyens agriculteurs une aide tant technique que financière, indépendamment de la Confédération, pour la modernisation "légère" de leurs bâtiments.

Les Communes pourraient collaborer avec un organisme indépendant pour acheter des domaines d'agriculteurs, à la retraite et sans successeurs, et les remettre à de jeunes agriculteurs (achat en viager, pour emption ou préemption).



''' ACCUEILLIR DE JEUNES COUPLES

''' CELA DÉPEND DE VOUS!

LES ORIGINES DES GENEVEZ

Dans le Jura on a d'abord habité dans le fond des vallées, là où on est un peu à l'abri des intempéries. Peu à peu, on grimpe vers les hauteurs, vers le Haut-Plateau où la neige est tenace, la pluie froide, l'hiver long et surtout l'eau rare. Ce n'est que lorsqu'il y a suffisamment d'hommes dans le pays que certains songent à s'établir toute l'année sur ce pays dur. Dans la région des Genevez, ils sont attirés par le travail du fer et la proximité rassurante d'un couvent prospère : Bellelay.

Ils remontent donc les vallées, ces courageux pionniers, attirés par l'idée d'un espace neuf, encore affranchi des servitudes collectives, et par les libertés ingénieuses octroyées aux défricheurs. Ces Jurassiens du Sud (voir le croquis) ouvrent donc ces cerneux qui sont ensuite organisés en parcelles bien parallèles. Peu à peu, l'espace va s'organiser. La forêt, qui couvrirait tout le terrain, est exterminée totalement. Partout, on épierre, construisant maisons et murgiers, on aplatit creux et bosses, on laboure. En 1381, premier document historique, les pâturages sont déjà trop petits et on se retrouve au tribunal contre ceux de Bellelay pour discuter des limites...



LES ORIGINES DE CHEVEVEZ

Dans ce pays bas et riant, l'homme habite depuis très longtemps. Les Celtes, si l'on en croit nos vieux historiens, s'y réunissaient déjà. Les Romains y construisirent l'une ou l'autre de leurs fameuses villas. Mais c'est à l'époque de Charlemagne que remonte la structure de base de notre actuel village de Chevevez, avec sa rue principale le long de laquelle s'alignent des parcelles étroites. Ces parcelles à l'origine, suffisaient bien aux modestes chaumières de bois du paysan médiéval, mais elles se trouvent aujourd'hui ridiculement inadaptées aux exigences d'une agriculture qui entraîne le paysan vers le gigantisme. Saint Maurice et ses compagnons nous rappellent ces temps anciens et quasi oubliés, car ils furent choisis par les premiers colongers pour sauvegarder leur nouvelle paroisse de Chevevez (plus tard rattachée à Courtedoux).



LES CULTURES SUR LE BAN DES GENEVEZ EN JUIN 1750

■ L'assolement triennal

Dans l'ancien système d'agriculture collective, les terres de chaque paysan ne sont privatives que depuis le temps des labours jusqu'à celui des récoltes. Sur la carte no 1, on a colorié les différentes parties du ban des Genevez en fonction des cultures existantes en juin 1750. Les terres labourées sont réparties en 3 types de secteurs répartis autour du village, au-delà des pâturages soit au sud (Fin des Cerneux) et à l'ouest (Vacheries et

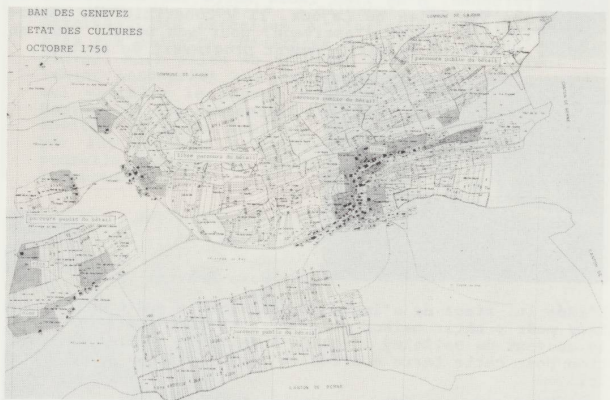


Chaque paysan est obligé de posséder des parcelles dans les 3 secteurs, entre lesquels il existe une rotation annuelle des cultures. Cette année de 1750 par exemple, tout le monde a été obligé de mettre du blé dans le 2ème secteur, de l'avoine dans le 3ème et de maintenir en jachère (labours ouverts) le 1er secteur pour reposer la terre.

Dès le printemps, le bétail chassé des écuries par la faim s'égaie sur le pâturage communal, et ceci jusqu'à la récolte.

Pour le foin, on a beaucoup de prés; généralement pentus et éloignés du village, mais comme on ne les engraisse pas ils ne donnent pas de regains. Les foins faits, le bétail est lâché sur ces prés (vaine pâture). Vers fin août, septembre, parfois octobre, c'est la moisson et le bétail est à son tour lâché sur les deux secteurs de céréales.

En octobre (carte no 2), la quasi totalité du ban communal est à la disposition du bétail, en théorie du moins car en pratique on n'y trouve plus grand chose à brouter. Comme on n'a pas assez de foin, on laisse le bétail dehors le plus longtemps possible.



L'année suivante en 1751, le blé sera mis dans le 3ème secteur, l'avoine dans le premier, et ainsi de suite.

On est forcé à ce système collectif pour deux grands motifs : d'abord il n'y a presque pas de chemins pour desservir les parcelles. Cela oblige à cultiver en parfaite harmonie avec tous les voisins, sur les champs desquels on doit passer pour arriver jusqu'aux siens! Ensuite, les pauvres, qui n'ont absolument rien et surtout pas de rente AVS, ne pourraient subsister s'il n'y avait pas les droits collectifs. Chacun, si pauvre soit-il, reçoit de la commune son bois de feu et l'herbe pour nourrir un minimum de bétail, ce qui encourage les miséreux à ne pas se laisser aller.

AUX GENEVEZ L'ORGANISATION DU SOL DE 1600 A 1850

Cette carte, coloriée sur le cadastre actuel, montre les diverses affectations du sol sur tout le ban communal des Genevez avant les premiers bouleversements agricoles, au siècle passé.

COMMUNE DES GENEVEZ 1:10000
CARTE AGRICOLE 1600 - 1850



Il saute aux yeux que l'ouest du territoire communal est organisé autrement. Dans les grands domaines de cette région, il n'y a pas de terrain communal. Alors que les autres agriculteurs sont obligés de pratiquer l'agriculture collective, ces quelques paysans modernes avant la lettre ont un domaine entièrement privé et groupé autour de leur maison. Les Bois-Rebetez, dont on reparle ci-après, sont l'un de ces domaines.

En bleu sont figurés les prés maigres. Ceux qui connaissent ces secteurs reconnaîtront les actuelles forêts privées. Auparavant, il n'y avait presque pas de forêts, tout le bois provenait du pâturage boisé communal.

Les clos constituent les seuls terrains qu'on avait le droit d'enclorre toute l'année et qui se trouvaient ainsi protégés de la dent du bétail. De plus, on avait toute liberté d'y faire pousser ce qu'on avait envie, ce qui n'était pas le cas dans le reste du territoire.

Les oeuches sont des jardins situés hors du village où l'on faisait pousser du chanvre ou des pommes de terre.

Aujourd'hui, on laboure beaucoup moins. La plus grande partie de la surface ici en jaune clair, autrefois entièrement labourée chaque année, est aujourd'hui fortement axée sur l'herbe et le lait.

A CHEVEVEZ : LE CHEF DES FRAUDEURS DE LA DÎME DECAPITÉ (1740)

Ce qui compte à Chevevez dans l'ancien système, c'est la céréale. Or la céréale est frappée d'un impôt fort ancien et fort lourd : la dîme. La dîme nourrit l'Eglise et se prélève suivant un rite quasi-liturgique.

On distingue entre les céréales qui se lient en gerbes et se moulent et celles qui se ramassent en vrac et sont utilisées soit comme fourrage, soit vannées pour le bétail, soit cuites et bouillies : on a donc d'un côté les céréales nobles "ou espiottes" : froment, épeautre, avoine, de l'autre côté les "limages" : boige, vesces, lentilles, etc.

Les céréales nobles sont dîmées sur le champ, c'est-à-dire qu'un percepteur est présent pendant la moisson, sur le terrain et prend une gerbe sur 10. Les autres graines sont dîmées à raison d'un penal (ou boisseau) de graines par journal de terre. On essaie de tricher, entre autres en semant des vesces autour des champs d'avoine pour les faire passer comme boige.

Les multiples fraudes des coquins paysans de Chevevez ne sont point du goût des Messieurs les Chanoines de Saint-Ursanne, qui règnent en seigneurs sur les terres labourées de Chevevez.



La maison
du paysan martyr
Jean-Pierre Riat.

Les choses s'enveniment à tel point au cours des siècles que, en 1735, les plus courageux parmi les paysans s'emparent ouvertement de grains déjà chargés pour partir à Saint-Ursanne. Ces "Béliers" sont Jean-Jacques Riat dit le Motta, Henry Riat meunier et Jean-Pierre Riat. Celui-ci eut la tête coupée et fut écartelé aux côtés de Pierre Péquignat en 1740 dans la ville de Porrentruy.

La dîme fut supprimé en 1790 lors de la Révolution française.

TUILES ET TUILERIES À CHEVENEZ AU 18ÈME SIÈCLE

Au XVIIIème siècle, les maisons de Chevenez étaient couvertes en pierres plates ("laves"), en paille ou en bardeaux ("clavins" ou "échandoles"). Mais les incendies se multiplient, en particulier un très grave en 1764, qui brûle plus de 40 maisons, soit tout le quartier Sur-le-Mont.

Le prince-évêque, soucieux d'enrayer ce genre de catastrophes, oblige à couvrir en tuiles. Il rend immédiatement l'ordonnance suivante : "...Nous voulons que toutes les charpentes tant des maisons que des granges soient construites de façon à pouvoir être couvertes à tuiles, défendons absolument l'usage de la paille ou des échandoles".

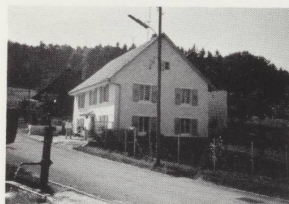


*Le quartier des Tuileries
construit après 1764.*

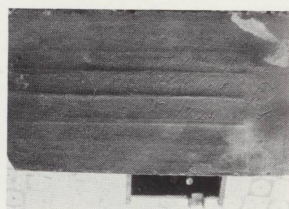
Pour faciliter les moyens de couvrir à tuiles, nous ne serons pas contraires à ce qu'il s'établisse une tuilerie audit Chevenay après que la Communauté se sera impétré la concession en notre chancellerie".

Quatre jours plus tard, le 29 janvier, l'Assemblée communale se réunit pour débattre à ce sujet. "Mais ladite communauté se trouve déjà fort chargée tant pour le bois que d'autres corvez". On cherche donc un particulier pour qu'il construise cette tuilerie à ses frais moyennant le terrain gratuit et lui faire les voitures de bois, et finalement on décide de mettre l'édification d'une tuilerie en soumission publique.

C'est Pierre-Ignace Laville qui offre le plus en adjudication. L'assiette du terrain qu'on lui donne est de 40 pieds sur 40. Il devra acheter le bois pour les cuites où il pourra.



L'ancienne tuilerie Gigon



*La plus ancienne tuile
de Cheveney.*

Un devis d'architecte est élaboré au château de Porrentruy, sans qu'on puisse savoir s'il fut suivi ou non. Il décrit ainsi la future tuilerie "le fourneau sera séparé de la halle destinée à sécher la tuile et placé à environ 30 pas plus du côté de bise(...)

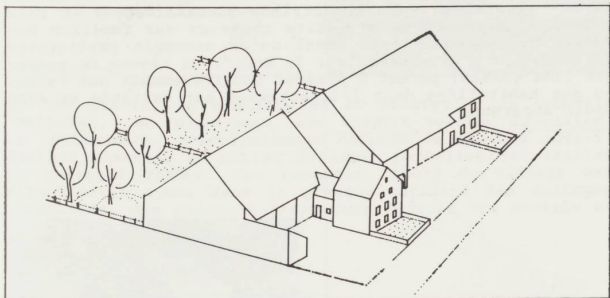
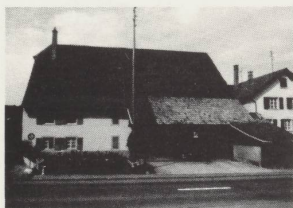
La halle aura 64 pieds de longueur sur 32 de largeur. Elle est toute en bois, les poteaux principaux en chêne, sauf les angles et un appui médian qui sont en maçonnerie. Il y a deux niveau d'entreposage". Suit le détail de tous les bois.

L'installation fonctionne comme un chaufour réutilisable : on remplit autour du foyer, qui probablement possède une cheminée pour faire tirage, on installe les pierres calcaires et les tuiles crues, au préalable séchées dans la halle. Le bois étant prêt, on allume et on fait une "cuite".

Nous constatons l'indépendance économique qui régnait à cette époque, puisqu'on tirait les matériaux du sol-même où l'on vivait. Avec du bois sec, de la terre et beaucoup d'habileté et d'efforts, on fabriquait de quoi se mettre à l'abri de la pluie!

UN VILLAGE DE HAUTE-AJOIE ENTRE 1600 et 1980

CHEVENEZ



■ La ferme de Haute-Ajoie a en principe un côté verger, un côté rue.

La cour est un espace ouvert, il assure la transition entre la rue et l'entrée dans la cuisine. On y trouve aussi le fumier, on y arrête les véhicules. Le jardin potager, entouré d'une barrière, protège des regards indiscrets, mais la ou les fenêtres du poye s'ouvrent toujours côté rue, on voit sans être vu : une marque de sociabilité distante.

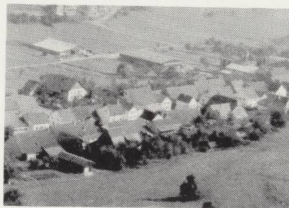
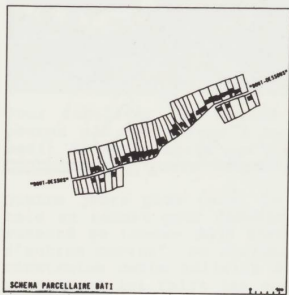
L'aire de grange est au rez-de-chaussée, les chars après avoir été déchargés sont sortis par une porte plus petite, côté verger.



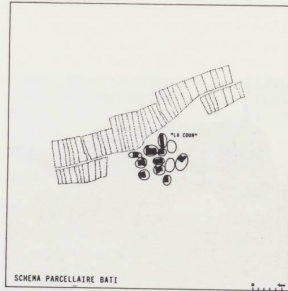
19^e SIECLE, ESSAI DE RECONSTITUTION

■ A Chevez, cinq zones de développement

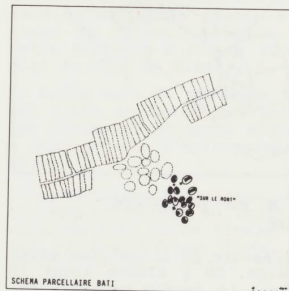
Dès le 15^e siècle (?), Chevez est un village-rue, les maisons sont cependant plus nombreuses du côté nord du chemin. Les cheseaux étroits et profonds impliquent une construction en contiguïté, la grangerie construite en retrait forme une cour avec les bâtiments d'habitation. On ne trouve pas de véritable place du village.



Au 17^e siècle, le village se développe entre le coin des Moulins et l'Eglise, autour de "La cour" ensemble de bâtiments avec une bergerie, propriété des prince-évêques. Les fermes sont alors construites en un volume unique sur le bord de cheseaux de formes irrégulières et non pas le long d'une rue unique.



Au 18^e siècle, la Commune attribue successivement et sans règles d'implantation de petits cheseaux aux familles modestes du village. C'est ainsi qu'un ensemble particulier de fermettes s'est formé "sur le Mont"; un réseau de passages (les gasses) permet d'accéder indifféremment aux ruraux ou aux habitations dont l'orientation est variable et sans ordre apparent.



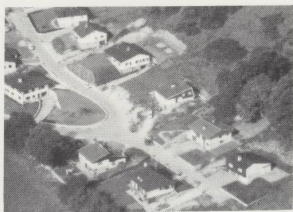
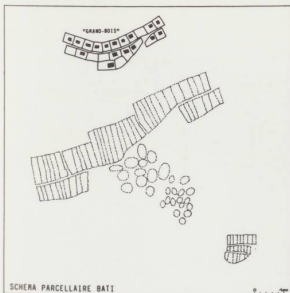
TROIS TYPES
DE FERMES
DE HAUTE-LOIRE

Au 19^e siècle, le village connaît une croissance prononcée. Elle s'étend dans toutes les directions, haut et bas du village, le long de la nouvelle route de Porrentruy. L'ouverture des chambres sur le chemin est maintenue, mais les fermes ne sont plus contiguës.

C'est au cours de ce siècle que se construit le quartier des Tuileries à destination des ouvriers tuiliers-paysans. Le découpage du sol en cheseaux étroits et profonds, une (presque) contiguïté des bâtiments rappelle le village primitif, chaque maison et parcelle étant de plus petites dimensions.



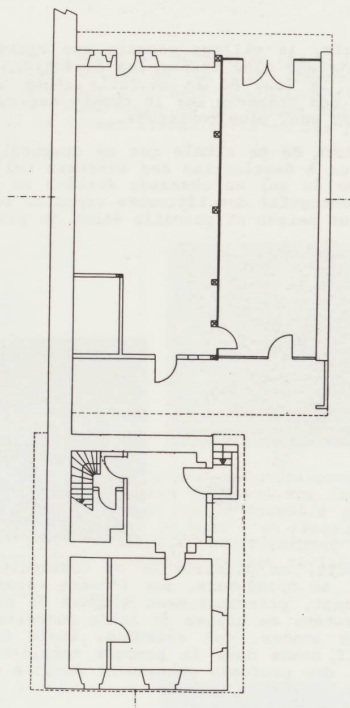
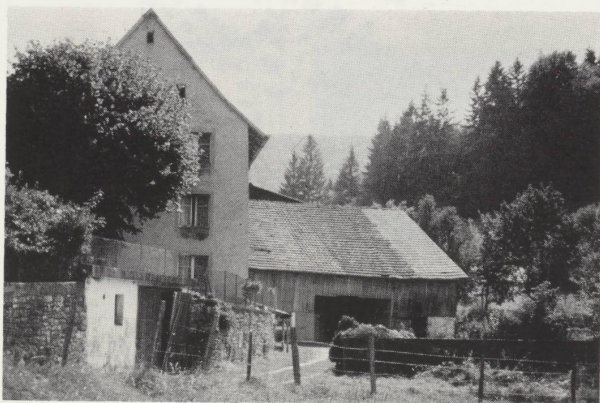
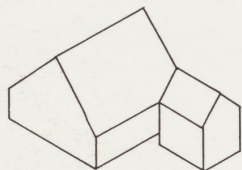
Au 20^e siècle, on planifie et on construit une nouvelle "colonie". Au Grand-Bois, sur l'autre versant du vallon, le lotissement, principalement composé de maisons individuelles plantées au milieu de leurs parcelles est réalisé en quelques années. Cet ensemble, isolé du village est significatif, comme dans la presque totalité des villages jurassiens, des profonds changements dans la vie sociale et économique.



TROIS TYPES DE FERMES DE HAUTE-AJOIE

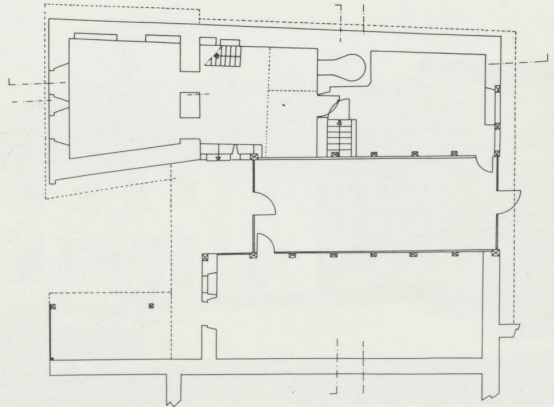
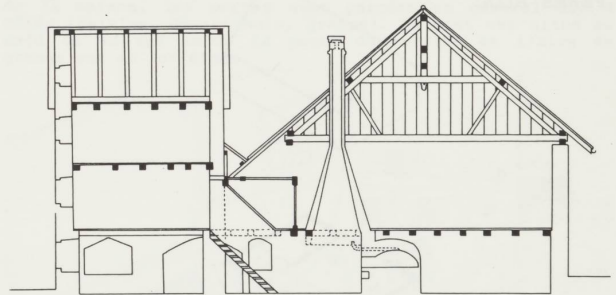
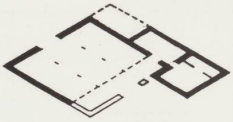
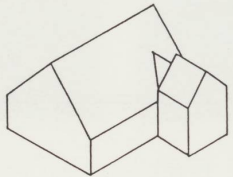
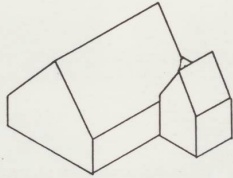
La maison d'habitation est de surface si faible à sa base que ses deux ou trois étages lui font prendre des allures de tour. Toit à forte pente, revêtu de pierres plates, très petit avant-toit. Mur pignon tourné côté rue et percé à l'origine de rares fenêtres plus petites au premier étage et encore plus petites au grenier. Au rez-de-chaussée, la cuisine à l'arrière et un escalier, le poye (côté rue) par lequel on accède au cabinet (chambre à coucher des parents).

FERME DISSOCIEE



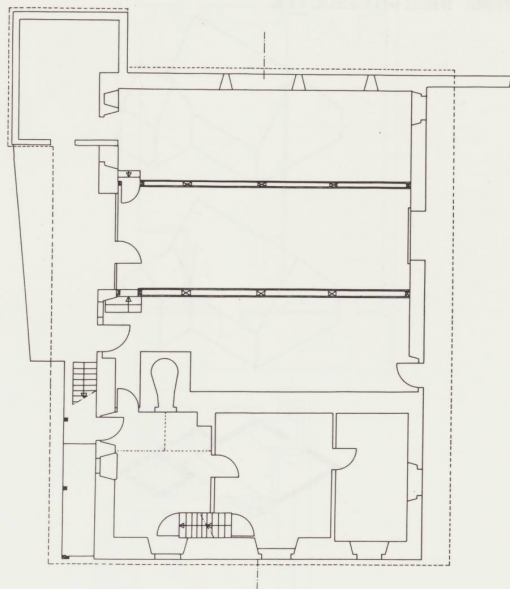
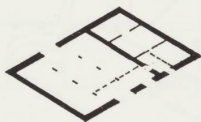
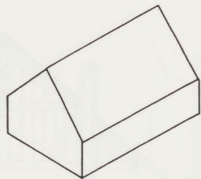
Même dispositif que le type précédent sinon que la cuisine est construite dans un volume à l'intersection de l'habitation et de la grange ou dans cette grange même. De ces deux types le premier est probablement le plus ancien. De nombreuses modifications ont été apportées à ces fermes : agrandissement du rural ou son déplacement vers l'arrière.

FERME SEMI-DISSOCIEE



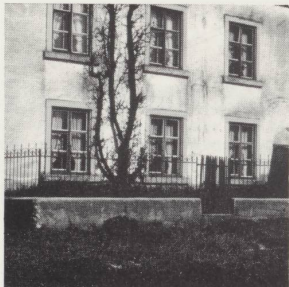
Ce type de ferme tripartite (habitation-aire de grange-
étable) a été construit dès le 18^e siècle. Le principe de
la distribution des locaux n'est cependant pas très diffé-
rent, la cuisine reste le lieu d'entrée et elle communique
avec le poye et l'aire de grange. Le d'hui (ou avant-
grange) existe encore parfois. Le couloir entre cuisine et
rural est tardif (19^e siècle) il a été parfois ajouté par
subdivision de la cuisine.

FERME "BLOC"



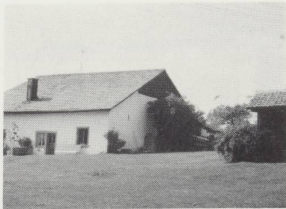
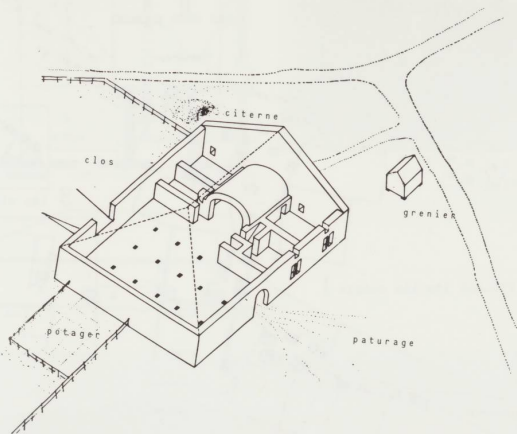
UN VILLAGE DU HAUT-PLATEAU ENTRE 1600 ET 1980

LES GENEVEZ



■ La même organisation des espaces au-dedans et au-dehors durant quatre siècles.

Par sa position intermédiaire entre clos et pâturage, par l'absence d'alignement de l'une par rapport à l'autre, la ferme franco-montagnarde s'affirme comme une entité, autour de laquelle gravite le petit grenier en bois, la citerne, le potager, quelques arbres fruitiers et la choulière au pied de la façade sud. Les activités se développent autour de la maison, les portes sont percées en général sur 3 côtés (cuisine, devant-huis, grange). Le pont est situé au nord ou au sud selon la pente du terrain et l'aire de grange est au 1er étage.



■ Aux Genevez, quatre zones de développement.

De l'origine à la fin du 17^e siècle, les fermes, les clos et les domaines sont grands. Le pâturage pénètre à l'intérieur du village.

Dès 1700, de nouvelles fermes de grandeurs moyennes sont construites sur le pâturage. Les clos concédés par la collectivité sont exigus.

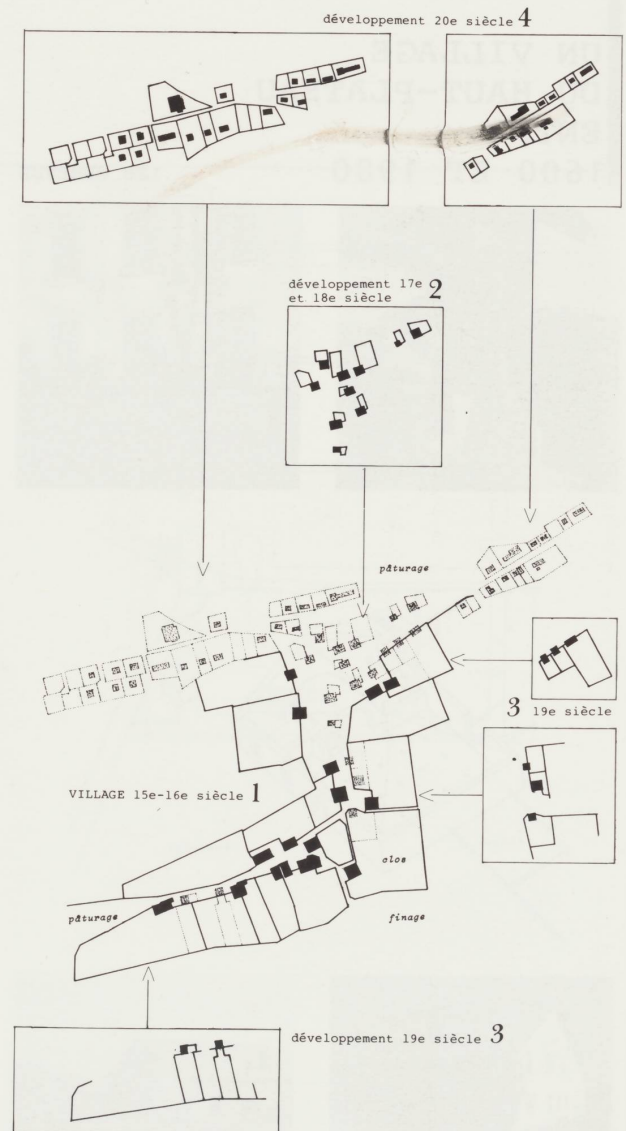
Au 19^e siècle, les nouveaux ménages de paysans-artisans doivent s'installer entre les grandes fermes de la première période, les clos sont subdivisés pour que chacune en dispose d'une partie.

Au 20^e siècle on ne réalise aucune vraiment nouvelle maison de paysan. L'implantation aléatoire de maisons familiales ou d'ateliers, principalement le long de la route ou sur les anciens clos ou les pâturages, cède le pas depuis une dizaine d'années au lotissement dessiné au cordeau.

Les maisons sont situées au milieu des clos (devenues parcelles). L'ouverture de la maison sur le territoire commun a disparu. On peut y voir la marque d'un certain repli sur soi, propre à une manière de vivre urbaine.

Le village franco-montagnard est un rassemblement de fermes isolées. Que les clos soient soudés ou non, que les bâtiments soient très rapprochés, les fermes s'ouvrent sur le pâturage, vers le chemin principal, mais sans alignement. Un espace indéfini entre ce chemin et l'entrée de la cuisine assure la transition subtile entre le domaine du public et celui du privé.

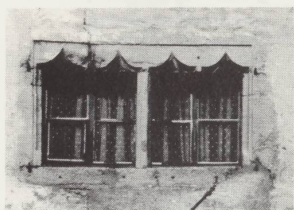
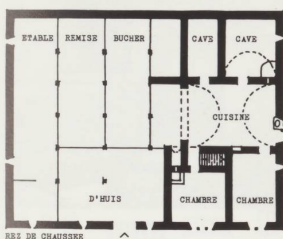
photo aérienne



4 TYPES DE FERMES DANS LES FRANCHES- MONTAGNES

■ Première période, 16^e - 17^e siècle

Trois ou quatre pans (un pan côté vent d'ouest). Faible pente. En général très grandes surfaces, formes irrégulières (les murs et le sol du rural suivent le contour ou la pente des affleurements rocheux). Chambres à l'étage partiellement mansardées, plafond très bas. Escalier entre deux murs de maçonnerie. Murs de plus de 80 cm d'épaisseur. Petites fenêtres "gothiques", ouvertures en façade disposées asymétriquement. Plus grande fenêtre pour le poye (chambre de ménage).

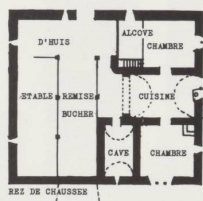


■ Chaque type correspond à une période historique déterminée

Dans le principe, la distribution des locaux n'est pas modifiée du 16^e au 19^e siècle, malgré les changements d'orientation. Le nombre de pièces est aussi pareil, que la ferme soit grande ou petite.

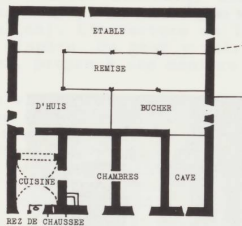
■ Deuxième période, Fin 17^e - Début 18^e

Toiture à deux pans. Surface du bâtiment et des pièces plus petites, l'arrière cuisine devient large couloir, dessin du plan plus régulier. Four à pain construit à l'extérieur, asymétrie des ouvertures, maintien des fenêtres "gothiques". Apparition de la ramée (planches fermant la façade de la grange) dans la partie supérieure du pignon.



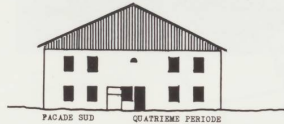
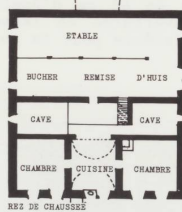
■Troisième période, 18^e siècle

Toiture à deux pans. Cuisine placée dans l'angle, orientation de la partie habitation au sud, sur le mur pignon. Arrière cuisine incorporée dans le volume habitation qui est séparé du rural par un mur de maçonnerie. Cuisinière à bois, basse, mais système d'évacuation de la fumée maintenu. Fenêtres plus grandes et carrées ou légèrement cintrées. Aménagement symétrique des fenêtres, mais pas placé dans l'axe du pignon.

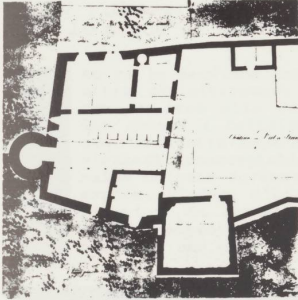


■Quatrième période, 19^e siècle

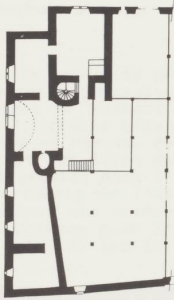
Toiture à 2 pans. Dessins du plan et des façades très géométriques. La cuisine placée à nouveau au centre, facilite la composition symétrique néo-classique tant en plan qu'en façade. Apparition d'un mur de pierre entre le devant-huis et l'étable. La ramée devient un fronton. Le pont de grange, placé parfois perpendiculairement au faite, était une nouveauté.



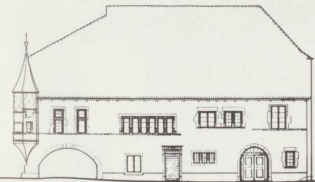
L'ARCHITECTURE COMME LA CHARPENTERIE ÉVOLUE AVEC SON TEMPS



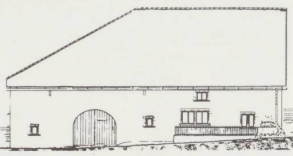
Plan du château de Nôtière NE



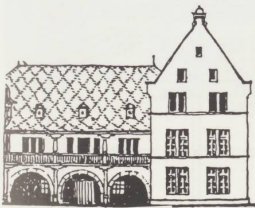
Plan d'une ferme du 16e siècle aux Geneves



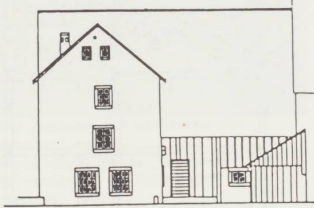
Maison bourgeoise à Creaser NE



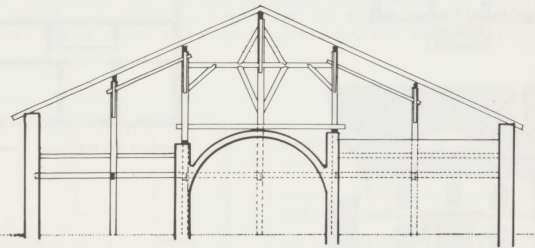
Ferme du 16e siècle aux Geneves



Anotenne douane à Colmar



Ferme du 17e siècle à Chevenes



La conception architecturale des fermes les plus anciennes est organique et d'origine médiévale. Les espaces s'assemblent sans règles géométriques évidentes. Le contour des locaux formé par les murs de pierres, n'est pas représenté par des figures finies ou régulières. L'asymétrie préside le plus souvent à la composition des façades et du plan.

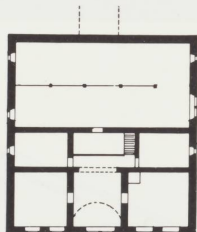
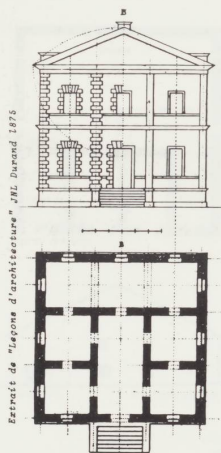
C'est une architecture qui s'intègre à ce qui préexistait et qui s'adapte aux contraintes survenant en cours de réalisation.

■ Les plus anciennes charpentes

Les plus anciennes charpentes, dans les Franches-Montagnes en particulier, montrent un système complexe (hyperstatique) de contreventement et de reprise des forces latérales. Aucune pièce prise isolément ne remplit un rôle statique déterminant : la suppression de l'une d'entre elles n'entraîne pas automatiquement une déformation dangereuse ou l'écroulement.

En quatre siècles, l'on a pas eu de raisons de modifier fondamentalement la distribution et le genre de locaux du rural et de l'habitation. En revanche, le style de l'architecture a évolué, conformément aux changements survenus dans l'architecture dite savante et urbaine.

La charpenterie suit aussi l'évolution des techniques. Entre le 16^e et le 19^e siècle, les différences de systèmes statiques sont nettement perceptibles.

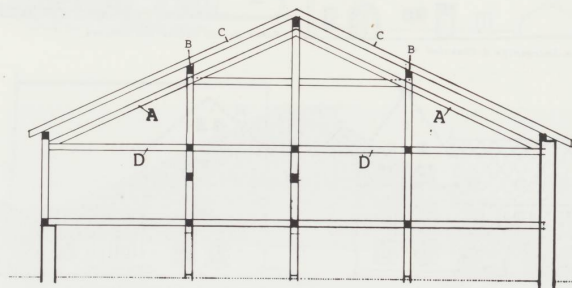


Ferme de 19^e siècle aux Genevez



Le temple de Fleurier 18

Les règles de l'architecture néo-classique ("géométrique") se sont imposées au 19^e siècle dans les villages jurassiens et aux Genevez en particulier. Tant les plans que les façades des fermes sont composés selon les principes de la symétrie. Les formes sont carrées, triangulaires ou rectangulaires. C'est une architecture qui s'impose comme un tout, préconçu, auquel le contexte physique est au besoin adapté.



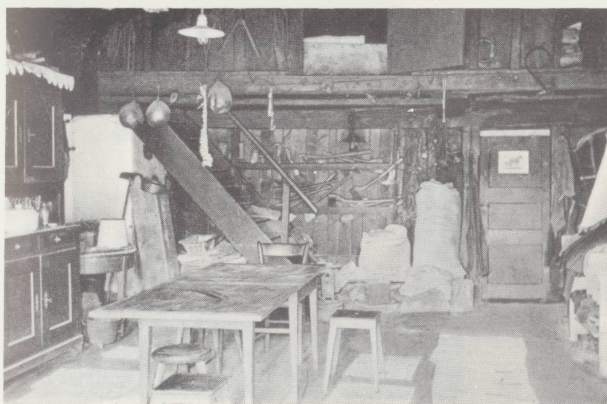
■ Les moins anciennes charpentes

Depuis la fin du 18^e siècle dans les Franches-Montagnes, en Haute-Ajoie probablement avant, les charpentes des granges sont construites sur un schéma apparemment plus raisonné. Les trois pièces maîtresses "nouvelles" sont les arbalétriers (A), qui supportent les pannes (B) et les chevrons (C), et qui reposent sur l'entrait (D). Ce dernier retient les poussées horizontales; il est donc tendu comme la corde d'une... arbalète.

LA VIEILLE FERME NE DONNE PLUS SATISFACTION LES HABITANTS LA TRANSFORMENT

■1950 : Une première vague de transformations sous le signe du modernisme.

Après la deuxième guerre mondiale, la modernité pénètre définitivement dans les campagnes jurassiennes et avec elle une nouvelle façon de ressentir les choses : certaines proximités, certains mélanges, ressentis auparavant comme bons et chauds, deviennent inacceptables. Les bêtes et les êtres humains doivent dorénavant être bien séparés dans l'espace. L'odeur d'écurie doit être bannie de l'habitation. Le sommeil en commun devient une promiscuité insupportable : il faut une chambre pour les parents, une pour les garçons et une pour les filles.



Une cuisine aux Vacheries des Genevez, en 1931
Photo extraite de "La Terre Helvétique", de Brockmann-Jerosch, 1931

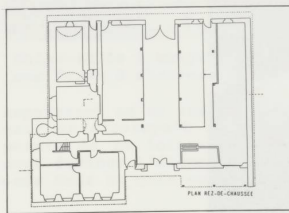
La ferme formait un tout. Elle avait un centre, un foyer : LA CUISINE. Lieu d'activités les plus diverses. Directement accessible depuis l'extérieur, elle était aussi un lieu de rencontre presque public.

Cette cuisine, noire, froide, enfumée, devient le symbole même d'un mode de vie arriéré dont on ne veut plus.



Cuisine modernisée dans les années cinquante, aux Genevez

Aux Genevez, on démolit la voûte, à Chevenez, la grande cheminée. Les laves au sol sont remplacées par un carrelage en ciment, les parois sont revêtues de faïences blanc-crème, le plafond est blanchi. Dans son fond, la paroi de bois est remplacée par un mur de séparation entre la cuisine et le rural. La nouvelle table est en formica, l'éclairage au néon. Voilà notre cuisine propre, claire, chauffable.



Transformation d'une ancienne maison à Chevenez.

Avant on entrait dans la cuisine par le devant-huis.

On a créé une entrée de maison, installé une salle de bain, démolit la grande cheminée.

L'entrée directe dans la cuisine n'est plus tolérée. On crée une ENTRÉE DE MAISON, un couloir qui donne accès aux différentes pièces. L'installation d'un WC, parfois même d'une salle de bains, s'impose. Ces locaux trouvent leur place au rez-de-chaussée. L'étage reste froid; on n'y va que pour dormir.

A cette époque, en transformant la maison, ON NE DÉBORDE PAS SUR LA PARTIE RURALE. Même lorsqu'elle est désaffectée, elle reste un espace vital.

La BELLE CHAMBRE subit également quelques modifications. Elle ne sert plus d'atelier d'horlogerie, ni de chambre à coucher. Le sol est recouvert d'un linoléum. Deux petits fauteuils, parfois un canapé, sont placés dans le coin où l'on a placé le poste de radio, plus tard la télévision.



(Photo Nous Carnal.)

Belle chambre, Les Genevez

Un élément permanent : la table qui reste au milieu de la belle chambre.

Les petites fenêtres de la vieille ferme ne satisfont plus aux exigences d'hygiène.

"Du point de vue biologique, l'homme sain a besoin d'un maximum d'air et de lumière du jour", (Steinmann, 1929). Pour obéir à ces nouvelles règles d'hygiène, on modifie parfois la FAÇADE.



Transformation de façade aux Genevez.
Les nouvelles fenêtres sont plus larges que hautes.

■ Dès 1970 : on (re)découvre le pays et la ferme.

On avait tout attendu du progrès. On avait quitté le pays pour aller en ville. On avait méprisé les vieilles maisons. Peu à peu, avec le recul, on jette un regard nouveau sur tout cela. On veut rester au pays et on découvre que la ferme possède des qualités architecturales, une chaleur qui font défaut à la plupart des constructions modernes. Il y a une part de mythe dans ce retour à la ferme : le mythe rural qui s'est développé dans les villes et selon lequel la campagne est restée pure, saine, vraie. C'est ce même mythe qui pousse de nombreux citadins à acheter une vieille ferme.

D'autres valeurs ont changé et avec elles la façon de transformer les fermes :

Chaque famille veut vivre pour soi. La villa, plantée au milieu du gazon, entourée de la clôture, exprime clairement cette idée. Oui à la ferme, mais il faut qu'elle comporte les éléments essentiels de la villa.



(Photo Nous Carnal)

En démolissant le rural, le propriétaire de cette ferme à Chevenez a réalisé son rêve jusqu'au bout : elle s'est métamorphosée en villa.

La disposition des espaces d'habitation dans la vieille ferme ne permet pas l'aménagement d'un grand salon-salle à manger. ON DÉBORDE SUR LA PARTIE RURALE, parfois on VIDE TOUT.

Auparavant, on était "le fils, la fille de...", Aujourd'hui chacun éprouve le besoin de montrer qu'il est quelqu'un, par la voiture, par la maison. LE SALON avec sa CHEMINÉE est presque autant fait pour être montré que pour être utilisé.



(Photo Nous Carnal)

Salon-salle à manger dans une ferme à Chevenez.

Auparavant on ne restait pas volontiers sans rien faire. Le soir on s'asseyait autour de la table. Aujourd'hui il est permis de se laisser choir dans les grands fauteuils qui sont devenus l'élément central du salon. La table est reléguée dans un coin ou dans la nouvelle SALLE À MANGER.

Maintenant on reçoit les visiteurs dans le salon. Cela change tout. Avant, on disait bonjour en passant la tête par la porte de la cuisine. On restait deux minutes ou... des heures. Aujourd'hui c'est tout ou rien : ou l'on reste sur le pas de la porte d'entrée avec la personne qui a sonné, ou on l'invite à se rendre au salon.



(Photo Nouse Carnal)

Malgré tous ces changements, dans de nombreuses familles, la cuisine est restée le centre de la maison.

Cuisine aux Genevez.

Auparavant il n'y avait qu'une seule façon de faire. Aujourd'hui on peut laisser libre cours à son imagination, puiser dans l'immense choix de matériaux, de meubles et d'éléments de décoration offerts sur le marché. On assiste à un ÉCLATEMENT DES STYLES. En simplifiant, on peut en trouver quatre.

LE STYLE RUSTIQUE : beaucoup de transformations y font référence.



(Photo Nouse Carnal)

Salon-salle à manger aux Genevez.

C'est l'expression, par les objets et l'architecture, du mythe rural. On en trouve partout : pierres d'angles ou encadrements de fenêtres laissées apparentes, crépi rustique, parties boisées teintées de brun foncé, roues de char et charrues servant de décor de jardin, vieilles poutres collées au plafond contre la dalle de béton, etc.



Ferme à Muriaux



*Grenier déshabillé.
Résidence secondaire
aux Vacheries des Genevez.*

UNE ARCHITECTURE NOUVELLE RESOLUMENT MODERNE : Partant des espaces et éléments existants, caractérisée par le jeu d'espaces et de lumière et l'utilisation de matériaux nobles. Ce style est généralement choisi par des notables qui confient le projet à un architecte.



(Photo Armand Stocker)

Transformation aux Genevez réalisée par l'architecte Michel Le Roy.



(Photo Nous Carnal)

Les propriétaires de cette ferme à Develier ont conçu et réalisé eux-mêmes cette transformation surprenante par la richesse des espaces et la façon dont on a tiré parti des anciens éléments.



La RESTAURATION DU PATRIMOINE : Elle se fait généralement avec l'aide financière de la Confédération et du Canton. Elle vise à sauvegarder quelques témoins du passé particulièrement intéressants. L'idéal, dans l'esprit de l'Office du patrimoine architectural, serait de transformer ces fermes en musées, en sauvegardant tous les éléments anciens et en reconstituant certains qui ont été supprimés. Mais puisque par ailleurs cet office a le souci de garder ces maisons vivantes, de permettre à une famille d'y vivre, il accepte l'introduction du confort, de certains matériaux et d'une disposition des espaces correspondant aux exigences actuelles.

(Photo d'intérieur Nous Carnal)



Cette transformation d'une ferme au Peu-Girard a été réalisée par l'architecte Jean-Louis Girardin en collaboration avec les experts de la Confédération et du Canton.



En façade, une ouverture a été supprimée, deux nouvelles ont été percées.

LA RÉNOVATION LÉGÈRE : Elle repose sur les principes tels que la minimalisation des coûts, le respect de la disposition originelle des espaces, le maintien d'un maximum d'éléments existants, quitte à renoncer parfois à un certain confort. La transformation se fait généralement par étapes successives, en fonction des moyens financiers disponibles et des besoins en espace.



(Photo Nous Carmal)

Ferme à Cerniéwillers.

Le radiateur du chauffage central au bois s'intègre bien dans la vieille paroi de bois.

Les propriétaires se contentent d'une simple cuisinière électrique.

En hiver, ils utilisent l'ancienne, à bois. Le sol n'a pas été aplani.



(Photos Nous Carmal)

La ferme des Bois Rebetez dessus.

Une unique petite fenêtre nouvelle a été percée, donnant aux habitants la vue sur le chemin d'accès depuis la nouvelle cuisine-séjour (photo de gauche).

L'ancienne cuisine est devenue hall d'entrée (photo de droite).

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RURAL JURASSIEN – ASPRUJ

Comité

Présidente : Jeanne Bueche, architecte,
36, rue du 23-Juin, 2800 Delémont
Tél. 066 22 19 31

Inventaires : Marcellin Babey, licencié,
3, rue du Nord, 1005 Lausanne
François Bouille, bijoutier-boîtier,
2336 Les Bois

Artisanat : Philippe Bucher, maquettiste,
15, place de la Liberté, 2800 Delémont

Conseiller : M^e Pierre Seidler, Lic. en droit, avocat,
juridique : 4, rue de la Synagogue, 2900 Porrentruy

Archéologie industrielle : Pierre Froidevaux, ingénieur
10, rue de Mont-Terri, 2800 Delémont

Musée rural : Pierre Gogniat, mécanicien,
10, Vacheries, 2718 Lajoux

Eliane Houlmann, mère de famille,
115, Dos-des-Laves, 2718 Lajoux

Caissier/
Vente de l'Hôtâ : André Lachat-Guenal, employé de banque,
42x, Sur-Cré, 2802 Develier
Tél. 066 22 58 57
Tél. prof. : 066 22 29 81

Publication éditée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ)

Rédacteur : Gilbert Lovis, instituteur, 2842 Rossemaison

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie jurassienne S.A., Delémont – décembre 1985

Tous droits réservés